



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services du cabinet
Service des sécurités**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION PERMANENTE
D'UTILISER LES HELISURFACES**

1^{ère} demande

renouvellement

À remplir et à envoyer :

- de préférence par courriel à : pref-reglementation-generale@mayenne.gouv.fr
- par courrier à Préfecture de la Mayenne, bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure, 46 rue Mazagran, 53015 Laval Cedex

Nom : (suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Fils ou fille de :

Et de :

Nationalité :

Situation familiale :

Célibataire, marié, divorcé, veuf (rayer les mentions inutiles)

Nom et prénom du conjoint :

Date et lieu de naissance du conjoint :

Profession du conjoint :

Enfants :

Domicile actuel :

Téléphone fixe et portable :

Adresse de messagerie :

Profession :

Adresse de l'employeur :

Situation militaire :

Titres et qualifications aéronautiques :

Nombre d'heures de vol :

Avion :

Hélicoptère :

Propriétaire : avion hélicoptère

Immatriculation :

Type : Basé à :

Motif d'utilisation des hélisurfaces :

Secteur géographique concerné :

Autorisation antérieure d'utiliser les hélisurfaces :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à , le

Signature

Pièces à joindre au formulaire :

- une photocopie d'une pièce d'identité ;
- une photocopie de la licence de pilote avec validité ;
- une attestation de formation ;
- deux photos d'identité.

S'il s'agit d'une première demande, joindre en plus des éléments demandés ci-dessus :

- un justificatif d'un minimum de 70 heures de vol en qualité de pilote d'hélicoptère ;
- une attestation de formation délivrée par un instructeur de vol hélicoptère, indiquant que le pilote a suivi de manière complète et satisfaisante une formation de vol postérieure à la délivrance de sa licence d'au moins cinq heures portant sur son aptitude à utiliser les zones exigües (le contenu de cette formation est fixé par une instruction du ministre chargé de l'aviation civile) ;
- un certificat médical.